

Début de séance : 18h35

Maire : David Astruc

Président de Séance : David Astruc

Secrétaire : Véronique Monnier

Présents 13 : Arnaud Gérard, Astruc David, Azzopardi Franck, Bénard Fabrice, Monnier Véronique, Girard Maria-Pia, Chateau Gilles, Carol Alexandra, Combes Gilles, Hufschmitt Céline, Guillaume Maillé Palaisy, Dominique Pottier, Pamela Siden.

Absents : 2

Pouvoirs : 2 Pascale Albouy ayant donné pouvoir à Gilles Combes, Mathieu Bénézech ayant donné pouvoir à Franck Azzopardi

Total votants : 15 / 15

1 – Élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 sept. 2026

Le conseil municipal a été convoqué afin de procéder à l'élection des délégués et suppléants appelés à participer à l'élection des sénateurs. Le Maire rappelle les dispositions applicables et les modalités du scrutin. Le bureau électoral est constitué conformément à la réglementation en vigueur.

Liste présentée : Avenir de Neffies (A.D.N), La liste respecte le principe de parité entre les femmes et les hommes.

M. Astruc David

Mme. Pottier Dominique

M. Arnaud Gérard

Mme Gérard Maria-Pia

M. Combes Gilles

Mme Albouy Pascale

Il est procédé à l'élection à bulletin secret.

Résultats du scrutin

- Nombre de conseillers présents : 13
- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15 voix pour la liste entière A.D.N

Sont élus délégués titulaires : 3

M. Astruc David

Mme. Pottier Dominique

M. Arnaud Gérard

Sont élus délégués suppléants : 3

Mme Gérard Maria-Pia

M. Combes Gilles

Mme Albouy Pascale

Les intéressés acceptent leur mandat.

2. Approbation du procès-verbal du 8 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2026, rédigé par le secrétaire de séance, Guillaume Maillé Palaisy, ayant été transmis préalablement aux conseillers municipaux, est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le Maire propose de procéder au vote.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

3. Délibérations

2026-031 Modification du tableau des effectifs

Considérant les avancements de grade de 2026 pour la catégorie B.
Considérant le départ à la retraite d'un agent au 01/06/2026 et le recrutement de sa remplaçante pour la catégorie C.

Avancement de grade 2026 : service administratif : poste : secrétaire générale de mairie

- Création à temps complet d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe.
- Suppression d'un poste à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Départ à la retraite et remplacement : service administratif : poste adjoint administratif polyvalent.

- Création d'un poste à temps complet d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- Suppression d'un poste à temps complet d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Le Maire informe le conseil municipal de l'avancement de grade de Charlotte Cassard, qui accède au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe. Il indique également que suite au départ à la retraite de Nathalie Dupond au 1er juin 2026, la commune a engagé une procédure de recrutement afin de pourvoir le poste devenu vacant.

Trente-quatre candidatures ont été reçues. Après une première sélection des profils correspondant aux besoins de la commune, plusieurs entretiens ont été menés par le Maire, des élus et la secrétaire générale de mairie. À l'issue de ce processus, une candidate actuellement en poste au sein d'une autre collectivité a été retenue à l'unanimité.

Son recrutement s'effectuera par voie de mutation. La date de sa prise de fonctions dépendra de l'accord de sa collectivité d'origine, qui peut la maintenir dans ses effectifs jusqu'au 1er septembre 2026. La commune souhaite toutefois qu'elle puisse intégrer ses fonctions dans les meilleurs délais.

Le Maire propose de procéder au vote.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

2026-032 Mise à jour du régime indemnitaire RIFSEEP

Le Maire indique que la mise à jour du régime indemnitaire RIFSEEP est liée aux modifications apportées au tableau des effectifs évoquées lors de la délibération précédente. Les conseillers municipaux ayant pris connaissance du dossier préalablement à la séance, aucune présentation complémentaire n'est effectuée.

Le Maire propose de procéder au vote.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

2026-033 Convention avec la CCAM pour la gestion de l'urbanisme

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, Monsieur le Maire indique au conseil qu'il convient de signer une nouvelle convention de mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme avec la communauté de commune des Avant-Monts. Le Maire ajoute que la commune assure l'instruction de certaines demandes d'urbanisme, notamment les déclarations préalables et les permis relevant de sa compétence. Il y a toute une procédure à respecter puis les dossiers sont transmis au service urbanisme de la Communauté de communes

Il précise que la convention soumise à l'approbation du conseil municipal n'entraîne aucune modification dans le fonctionnement actuel. Il s'agit d'une mise à jour administrative rendue nécessaire à la suite des élections.

Le Maire propose de procéder au vote.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

2026-034 Mise en place du permis de louer

Le Maire rappelle que la mise en place du permis de louer a déjà fait l'objet de réflexions et d'échanges au sein du conseil municipal. Il précise que plusieurs communes ont déjà adopté ce dispositif. Il explique que le permis de louer vise à lutter contre l'habitat insalubre. Lors d'un changement de locataire, les propriétaires concernés devront solliciter une autorisation préalable à la mise en location. Une visite du logement sera alors effectuée par un agent de la Communauté de communes afin de vérifier sa conformité aux critères de décence et de salubrité. Si des non-conformités sont constatées, les travaux nécessaires devront être réalisés avant toute nouvelle mise en location. Le dispositif ne s'applique pas aux logements de moins de quinze ans.

Le Maire souligne par ailleurs que les bailleurs sociaux ne sont pas soumis à cette obligation et s'interroge sur cette différence de traitement.

Le Maire propose de procéder au vote.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

2026-0XX Choix de l'entreprise pour la réfection de l'église

Délibération retirée de ce conseil, le dossier sera examiné au prochain conseil

Avant d'aborder le sujet sur les réfections de l'église le Maire informe le conseil que le projet relatif à l'installation de la borne au Faïgaras ne peut être présenté lors de cette séance, l'ensemble des éléments nécessaires n'ayant pas été reçus dans les délais. En conséquence, ce dossier est retiré de l'ordre du jour, retiré aussi la C.A.O (conception assistée par ordinateur). Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, qui devrait se tenir début juillet.

Concernant la réfection de l'église, le Maire présente le projet de travaux portant sur la restauration des maçonneries et des joints, en continuité des interventions déjà réalisées sur la clocher et la chapelle.

Les murs de cette chapelle vont être piqués si il apparaît de la pierre correcte elle restera en pierre apparente, si ce n'est pas le cas elle sera reprise avec un enduit. Ensuite tout le cœur en arrière, jusqu'à l'escalier qui descend vers le « Very Table », la partie basse sera vérifiée. Selon le résultat, le sous bassement sur 50 à 60 cm sera en pierres apparentes ou en enduit ensuite les moellons seront remplacés par de belle pierres car une partie a été faite en pierre de vignes ce qui dénature le bâti.

Reprise aussi de toute la ferronnerie qui protège l'édifice, toute les grilles seront démontées, pour certaines nettoyage et réfections, pour celles qui sont en mauvais état elles seront remplacées. Toutes ses grilles partiront à la SOBAT pour une galvanisation à froid, du thermolaquage et une réinstallation avant le démontage de l'échafaudage. Il ne manquera plus que la tranche côté « Saint-Alban » qui se voit le moins.

Le Maire précise que cette nouvelle tranche de travaux permettra de poursuivre la mise en valeur de l'édifice. Il indique également que la commune pourrait bénéficier du fond de concours de la Communauté de communes pour le financement de cette opération. Ce sujet sera traité lors du prochain conseil.

2026-035 Dérogation scolaire – Préservation des effectifs de l'école

Le Maire rappelle les difficultés rencontrées pour maintenir les effectifs de l'école communale. Il indique que plusieurs élèves scolarisables à Neffîs fréquentent actuellement d'autres établissements, ce qui fragilise les effectifs de l'école sur les années à venir. Nos effectifs sont en train de chuter nous avons perdu 12 à 15 élèves sur plusieurs années alors qu'ils devraient être inscrits à l'école de Neffîs et qu'ils n'y sont pas.

Afin de préserver le fonctionnement de l'établissement et de soutenir son maintien, la commune décide de limiter l'octroi des dérogations scolaires vers d'autres écoles. Il est précisé que cette orientation devra être soumise à l'appréciation des services de la Préfecture et qu'il n'est pas certain qu'elle puisse être validée.

Le conseil municipal décide de ne plus accorder de dérogations scolaires pour convenance personnelle ou rapprochement familial. Toutefois, des exceptions pourront être examinées dans des situations particulières, notamment lorsqu'un enfant nécessite une scolarisation dans un établissement spécialisé.

Le Maire rappelle également que la commune dispose de sa propre école et que, jusqu'à présent, elle n'a pas participé aux frais de scolarisation réclamés par d'autres communes pour des enfants inscrits hors de Neffîs.

Le Maire propose de procéder au vote.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

4. Questions diverses

Travaux de la Borne escamotable au Faïgaras - L'arrivée électrique sera faite le 8 ou le 9 juin l'électricité descendra du forage jusqu'à la borne qui sera installée dans un deuxième temps en espérant que se soit terminé d'ici fin juillet. Cette borne pour empêcher les voitures d'y circuler la nuit.

L'église - Pour revenir sur le planning des travaux : ils débiteront en septembre ou octobre au plus tard pour ne pas se rapprocher de la période des pluies. Le chantier va impacter la circulation pendant trois semaines / un mois. Nous aimerions le commencer à cette date pour ne pas impacter les travaux prévus sur la place Paul Gauffre.

Périodes des festivités - L'estrade et la piste de danse ont été installés sur place Jean Jaurès. La saison commence et pas mal d'événements sont prévus.

Les toilettes publiques - Le positionnement des toilettes se fera entre les poubelles et la caméra de la place Jean Jaurès pour se servir des réseaux existants de celui en dessous qui deviendra un urinoir et des toilettes auto nettoyante au-dessus pour avoir un rendu esthétique. Cette installation ne se fera pas cette année elle demande un temps de réflexion.

Les climatisations - Une réflexion autour de la pollution visuelle générée par les climatisations extérieures notamment dans le cœur du village. Il faudrait développer une homogénéité dans les coffrages de ces appareils. Comment motiver les habitants à le faire, sous quelle forme ? C'est à réfléchir. Une idée soulevée peut-être par un groupement d'achat ce qui permettrait d'avoir un prix attractif.

La commission communication - La sortie du Mag' Présentation du travail effectué sur le Mag' avec une différence de parution. Celui-ci sera distribué dans les boîtes aux lettres début juin au lieu de juillet pour informer les événements nombreux en ce mois de juin.

5. Pour clore ce conseil

Il est rappelé par Monsieur le Maire aux élus, qu'un apéritif est prévu pour le départ en retraite de Nathalie le 10 juin à la salle des fêtes.

Fin de séance : 19h15

Le Maire,
David ASTRUC,

La secrétaire de séance
Véronique Monnier

